


 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 02 octobre 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 43	Date convocation : 26/09/2023
Pouvoirs de vote : 1	Date d'affichage : 26/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°91-2023 – Aménagement de l'Espace
Abrogation de la délibération n°89-2020 concernant la stratégie
foncière sur la zone d'activité de Prayssas
 Annexe 4 : délibération 89-2020

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Prefecture : 09/10/2023
Publication : 09/10/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Statut	
						Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023			
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas			X	Pouvoir à BOUSQUIER Philippe		
DAMAZAN	MASSET Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe		X		Suppléé par PALADIN Martine		
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>		45	1		

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

**Délibération n°91-2023 – Aménagement de l'Espace
Abrogation de la délibération n°89-2020 concernant la stratégie
foncière sur la zone d'activité de Prayssas**
Annexe 4 : délibération 89-2020

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture : 09/10/2023
Publication : 09/10/2023*

Exposé des motifs :

Le conseil communautaire avait pris par délibération le 26 octobre 2020, la décision d'acquiescer environ 6 ha aux abords de la zone d'activité de Prayssas afin de permettre son extension et de favoriser le développement des entreprises déjà présentes, l'implantation de nouvelles entreprises et les propres besoins de la Communauté de communes.

L'orientation d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la topographie du site ainsi que la gestion hydraulique des eaux pluviales rendent complexe les aménagements du site et entraînent des surcoûts remettant en question la faisabilité du projet.



Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et notamment ses compétences Aménagement de l'Espace et Développement Economique ;

Vu la délibération n°89-2020 concernant le développement économique de la zone d'activité de Prayssas ;

Considérant la pertinence de revenir sur le processus d'acquisition lancé par la délibération initiale vu les difficultés d'aménagement relevées ;

Considérant que la démarche d'acquisition s'est arrêtée au bornage du terrain et n'a donc pas été créatrice de droit pour un tiers ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

46 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

- 1. Abroge la délibération** susvisée ;
- 2. Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et à informer les propriétaires et riverains de la décision prise.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Bugar

